

SOCIÉTÉ

DE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

ET DE

**l'Enfance en Danger Moral**

SIÈGEANT A LAVAL (MAYENNE)

---

BULLETIN

DE LA 22<sup>E</sup> ANNÉE

1915

---

LAVAL

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES LIBÉRÉS

1916

17234  
F30156

SOCIÉTÉ

DE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

ET DE

**l'Enfance en Danger Moral**

SIÈGEANT A LAVAL (MAYENNE)



---

BULLETIN

DE LA 22<sup>E</sup> ANNÉE

1915

---

LAVAL

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES LIBÉRÉS

—  
1916

## PRÉSIDENTS D'HONNEUR DE LA SOCIÉTÉ

---

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE LAVAL.  
M. LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL.  
M. BOISSEL, \*, ☉ I. P., Maire de Laval.  
M. D'ELVA, Sénateur de la Mayenne, Maire de Changé.

---

## PRÉSIDENTS DEPUIS LA FONDATION

---

M. JULES-FRÉDÉRIC MAGDELAINE  
Colonel d'artillerie en retraite  
Commandeur de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand  
1893 + 1901

---

M. JOSEPH-EMILE PANNEAU  
Ancien Magistrat  
Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand  
1901 + 1902

---

## ADMINISTRATION

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### *Membres de droit*

M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE, Vice-Président ;  
M. G. DENIS, \*, ☉ I. P., *Président de la Chambre de Commerce* ;  
M. le chanoine BARRIER, *Aumônier de la Maison d'arrêt* ;  
M. le JUGE D'INSTRUCTION ;  
M. le SUBSTITUT DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE.

#### *Membres élus*

MM. BEAUDOUIN, à Laval ;  
GAULTIER DE VAUCENAY, propriétaire, Membre du  
Conseil général de la Mayenne ;  
TOUCHARD, Alfred, ancien notaire, à Laval ;  
MOLÉ, ☉ I. P., Constructeur-mécanicien, Adjoint au  
Maire de Laval ;  
SINOIR, Emile, ☉ I. P., professeur au Lycée de Laval ;  
MOREAU, \*, ☉, à Laval ;  
BROCHARD, avocat, à Laval ;  
BUCQUET, avocat, à Laval ;  
DERME, ancien notaire, à Laval ;  
BROU, ☉, ancien pharmacien, rue du Pont-de-Mayenne,  
à Laval

### BUREAU

*Président* : M. GAULTIER DE VAUCENAY, 15, rue de  
Paris, Laval ;  
*Vice-présidents* : M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE ;  
M. MOREAU, \*, ☉, 8, rue du Lieutenant,  
Laval ;  
M. DERME, à Laval ;  
*Trésorier* : M. BEAUDOUIN, Alfred, rue de Nantes, 50,  
Laval ;  
*Secrétaires* : M. SINOIR, Emile, ☉ I. P., rue du Britais,  
Laval ;  
M. A. BUCQUET, avocat, 15, place de Hercé,  
Laval ;  
M. BROCHARD, avocat, 102, rue de Beauvais,  
Laval

### Délégués d'Arrondissements

#### *Mayenne*

M. H.-G. LELIÈVRE, avocat, au Grand-Logis, Mayenne.

#### *Château-Gontier*

M. E. GAUCHET, avocat-avoué, Château-Gontier.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 14 Mars 1916

L'Assemblée générale des membres de la Société de patronage des Condamnés libérés et de l'Enfance en danger moral, siégeant à Laval, s'est tenue le 14 Mars 1916, au Palais de Justice, en la salle de délibérations du Jury.

La séance est ouverte à quatre heures et demie, sous la présidence de M. Derme, vice-président, en remplacement de M. Gaultier de Vaucenay, président, qui, empêché, s'était fait excuser.

M. Derme donne la parole à M. Baudouin, dont le compte-rendu financier est lu et approuvé ; puis à M. Brochard, qui présente son rapport sur les opérations de la Société pendant l'année 1915.

## RAPPORT DU TRÉSORIER

Le compte présenté par le trésorier comprend les recettes et les dépenses effectuées du 28 Février 1915 au 29 Février 1916.

Les recettes ont été de . . . . .	1.709 37
Les dépenses se détaillent ainsi :	
I. Frais de placement et d'entretien de patronnés . . . . .	731 »
II. Frais d'impressions et d'encaissement. . . . .	164 90
III. Secours à l'œuvre de St-Léonard de Couzon . . . . .	400 »
IV. En caisse . . . . .	713 47
	<u>1.709 37</u>
<i>Situation au 29 Février 1916 :</i>	
En caisse . . . . .	<u>713 47</u>
Livret de Caisse d'épargne (valeur au 31 Décembre 1915). . . . .	<u>0 600 «</u>

## RAPPORT de M. BROCHARD, vice-secrétaire

Monsieur le Président, Messieurs,

Mon rapport sur l'année qui vient de s'écouler sera un rapport de guerre comme l'a été le compte-rendu financier.

L'un suit l'autre, nos opérations étant nécessairement en rapport direct avec nos ressources.

Nous jouissons bien d'un livret de la Caisse d'Épargne d'une assez belle prestance, mais à quoi bon puisque vous savez qu'ils est frappé d'indisponibilité. Nous avons bien pensé à le mobiliser en souscrivant à l'emprunt national, mais pour cela il eût fallu doubler sa mise ; où trouver les fonds ?

Aussi devons-nous déclarer que nous avons refusé notre concours pour défaut de fonds à plusieurs demandes de patronage, quoique très dignes d'intérêt.

Avons-nous eu raison, dans ces conditions, de réserver une parcelle de notre activité à notre œuvre de patronage, alors que la présente guerre la condamnait à l'inertie ?

Je dois vous avouer que cette pensée m'est née tardivement, ce matin même, à la suite d'un entretien avec l'un de nos plus distingués membres, qui, retenu par les soins que réclament nos chers blessés s'est excusé de ne pouvoir venir à notre assemblée par la formule : « *De minimis non curat prator* ».

Je ne vous cache pas que cet appel aux souvenirs du droit romain m'a troublé quelques instants. Je me suis demandé si vraiment nous étions bien à notre place en offrant notre expérience à de si petites choses que celles qu'engendre notre patronage alors que d'autres se battent, d'autres pansent, d'autres se rapprochent à un titre quelconque de nos chers soldats

Et puis, je me suis ressaisi. Pour endiguer mon esprit capable de s'égarer dans des développements que mériterait à coup sûr la réflexion de notre associé, je crois bien faire en renfermant ma pensée dans trois propositions :

1° Le précepte qui limitait ainsi les fonctions du prêteur n'avait trait qu'à la valeur pécuniaire des intérêts en jeu, tandis que l'intérêt purement moral, le prix d'une âme, est chose qui, par elle même, échappe à toute estimation parce que inappréciable — et fussions-nous arrivés à sauver un seul enfant ou à reclasser un seul libéré, nous aurions fait une œuvre assurément fort utile même à la France de demain. Notre distingué collègue, M. Sinoir, a, si je ne me trompe, laissé sur ce sujet une belle page dans un de ses rapports ;

2° Si vous maintenez vos vues de minimité, je pourrai vous répondre en employant à mon tour le latin de Celui qui a dit : « *Qui fidelis est in minimo et in majori fidelis est, et qui in modico iniquus est, et in majori iniquus est* » (Luc XVI-10). Celui qui est fidèle dans les petites choses l'est aussi dans les grandes et celui qui est injuste dans les petites choses l'est pareillement dans les grandes.

Troisième et dernière proposition : Or, nous devons précisément rester fidèles à nos engagements de servir la cause du patronage qui nous a été confiée, même dans les circonstances présentes où nous sommes désarmés pour l'exercer et où la matière patronable est très rare, ne fût-ce que pour affirmer l'existence de notre œuvre.

Il est certain, que les œuvres d'assistance, pendant cette

effroyable guerre. ne peuvent vraiment manifester d'activité qu'à condition de tirer leurs sujets du front lui-même ou à l'occasion du front, où la matière d'assistance surabonde dans des proportions inattendues, ce qui n'est pas notre cas.

En effet, les condamnés libérés ayant été pour la plupart versés dans les bataillons d'Afrique, ils n'ont pas de raison de s'adresser à nous aussi souvent que par le passé ; même chose pour ceux dont le casier judiciaire permettait l'incorporation dans l'armée régulière puisqu'ils ont été saisis, dès leur libération ou leur mise en liberté conditionnelle, par le service militaire et exclus par conséquent de la vie civile où notre patronage trouvait sa raison d'être.

Quant aux enfants en danger moral, ils se classent en deux catégories : ceux qui, traduits en justice, sont susceptibles de nous être proposés, et ceux qui nous sont confiés volontairement par leurs parents.

Les uns et les autres appartiennent généralement à des familles nécessiteuses qui n'ont pas manqué de tirer parti du travail devenu si recherché, même chez les jeunes, ce qui a pu contribuer à les maintenir dans l'ordre, puisque vous savez que c'est l'oisiveté qui est la mère de tous les vices. Et puis, ils appartiennent à des familles qui, la plupart, touchent l'allocation quotidienne et ont besoin du salaire de leurs enfants, ce qui peut retarder leurs désirs de faire passer sur nos bras le poids de leur existence.

Du moins, il semble que cela dût être. Et, cependant, est-ce la cherté croissante de la vie ? Les désirs n'ont pas manqué de se manifester. Nous avons même assisté à un phénomène qu'il est bon de signaler. Plusieurs fois nous avons reçu de parents la proposition de nous charger de leurs enfants, à vrai dire intéressants. Nous avons mis à notre acceptation une condition qui est entrée dans nos mœurs : nous exigeons une contribution des parents, si modique fût-elle, proportionnée à leurs moyens, et, selon les circonstances, périodique, afin d'expérimenter leur bonne foi, éliminer les propositions non sérieuses et créer un intérêt au maintien des patronnés entre nos mains.

Sur quatre proposants de ce genre un seul a tenu bon jusqu'au bout : père de 25 enfants en deux mariages dont 5 vivants, il connaît toutes les difficultés d'élever une famille ; il a versé sa part et s'est engagé à la verser chaque mois à notre trésorier. Les trois autres proposants se sont retirés et ont fait savoir, soit par lettre, soit par leur silence, qu'ils pouvaient attendre. L'urgence s'était éclip­sée devant la nécessité de payer.

Il va sans dire que cette exigence motivée de notre part ne constitue pas notre seul moyen de contrôle du bien fondé de la demande.

Il serait trop imprudent de s'en tenir là. A l'égard, notamment, du père de 25 enfants, nous avons su par l'institutrice de la jeune fille, âgée de 10 ans, que les plaintes des parents étaient fondées et cette Directrice d'école souligna même ses affirmations par le versement à notre caisse de ce qu'on appelait avant la guerre une pièce d'or ou, avec plus de précision, un louis. Merci!... Et nous nous sommes félicités d'avoir fait reprendre à cette enfant son éducation et son instruction à Poitiers, c'est-à-dire loin de l'entourage habituel dont elle avait besoin de se séparer pour son bien.

Un autre père qui nous avait confié son fils, il y a plusieurs années, a été mobilisé, pour ce motif, privé de ses ressources habituelles qui nous aidaient dans une large mesure à élever celui-ci, de sorte que sa charge nous incombe entièrement.

Une autre conséquence de la guerre fut pour nous l'impossibilité de trouver un placement familial, le seul mode de patronage qui convint à un libéré proposé par le parquet de Château-Gontier, puisque les familles sont généralement désemparées, privées de leur chef, de leur métier et de leurs ressources.

Parmi celles que j'appellerais « les grand'blessées », nous en comptons deux particulièrement atteintes, qui ont accepté un refuge trouvé pour elles, l'une à Laval, l'autre à Angers ; merci aux femmes dévouées qui les ont recueillies !

Une troisième qui avait été l'objet de nos soins fut, à notre surprise, confiée par le tribunal à ses parents sur lesquels il y avait, paraît-il, de bons renseignements.

Une quatrième, sa complice dans le vice, pour laquelle nous avions fait toutes diligences, fut définitivement écartée pour cause d'état irrémédiable dans lequel s'était incrusté le danger qu'il n'y avait plus à conjurer.

Quant aux garçons, plus d'un nous fut offert, mais un seul, forte tête, put être suivi par nous : notre correspondant de Laigneley, M. Chupin, d'un dévouement inlassable toujours aux écoutes téléphoniques pour nous répondre, dépêcha son aumônier qui, après enquête locale, le vit, le comprit et l'emmena.

Vous allez me taxer de rengaine, mais il faut bien que je vous répète cette année les tentatives annuelles des parents des patronnés. La Cour d'assises nous avait confié volontairement, j'allais dire ou involontairement, jusqu'à ses 18 ans seulement, une jeune fille âgée de 14 ans, après acquittement, comme ayant agi sans discernement pour cause d'incendie volontaire.

Peut-on supposer qu'il y ait arrêt involontaire ? évidemment non, mais il semble que la Cour ait dû ou voulu nous confier cette jeune délinquante en matière criminelle jusqu'au terme légal le

plus éloigné de son acte, c'est-à-dire jusqu'au seuil de sa majorité. Y a-t-il eu *lapsus calami* du greffier ? je ne puis le démêler. Toujours est-il que la mère, après s'être renseignée au greffe, épia l'heure où sonnèrent les 18 ans de son enfant pour la revendiquer bien vite. Notre œuvre fut, du coup, interrompue à son détriment.

La mère d'une autre jeune fille, qui nous avait été remise par le tribunal correctionnel jusqu'à sa majorité, nous demanda d'expérimenter un retour à la liberté, en essayant de nous toucher par des considérations tirées de la guerre. Il fut entendu que la fille demeurerait chez sa sœur mariée, dont nous avons de bons renseignements, et qu'en cas d'insuccès de l'épreuve, elle serait réintégrée à la maison de Rennes où elle travaillait.

Tout fut arrangé en ce sens, mais une fois installée chez sa sœur, ou plutôt sa demi-sœur, notre ancienne cliente de 19 ans s'empressa de retourner chez sa mère que nous avons précisément pour mission d'écarter. Elle prétendait ne pouvoir s'entendre avec sa gardienne. Celle-ci répliquait que l'autre faisait déjà parler d'elle, puis une histoire de robes et de chapeaux à se prendre aux cheveux.... bref, après avoir essayé vainement de lui procurer une place de femme de chambre, nous sentions que nous avions fait de la mauvaise besogne et la jeune fille fut réintégrée à Rennes d'où elle nous a écrit son contentement d'y être revenue.

Un mot de nos anciens : ceux qui sont partis à la guerre ne nous donnent pas de leurs nouvelles ; il y a peut-être à cela des raisons tristes et péremptoires, mais peut-être qu'aussi la préoccupation les empêche de penser à nous.

Ce seraient plutôt ceux de la jeune classe qui tiendraient à rester en rapport avec nous pour nous communiquer leurs impressions juvéniles. Témoin une des lettres de ce jeune homme de la classe 1917, qui nous écrivait de Nantes, où nous l'avions placé chez un patron auquel il est resté fidèle pendant plusieurs années :

« Je pense que l'on va être appelé le 5 Janvier et ma foi je suis bien content, car je commence à être lassé de voir ces sales boches chez nous ».

Voilà une réflexion qui révèle plutôt une résolution virile que l'élan d'un jeune, et qui est assez réconfortante.

Le patronage de ce pauvre L... remonte déjà à 1910. Les circonstances actuelles ont fait naître chez son malheureux père, qui avait gardé sur lui et avec nous un silence très volontaire, des sentiments de repentir qui, bien que tardifs, ont été les bienvenus. Une fois mobilisé, la mort en face, il nous réclama du front l'adresse de son fils, lui qui nous avait caché la sienne à Paris. En la lui livrant nous nous crûmes autorisés à lui présenter quelques exhor-

tations au retour sur lui-même, pour faire un peu de bien à celui qui avait fini, après tout, en 1910, par vouloir en faire à son fils en lui cherchant des protecteurs contre lui-même.

Un autre ancien n'a pas suivi la voie que nous lui avons tracée, malgré les sacrifices que nous avons faits pour lui, depuis 10 ans. Il nous a fait beaucoup de peine comme à sa sœur en religion. Nous n'en reparlerons que quand il nous aura donné signe de vie.

Que vous dirai-je encore de nos pauvres opérations de cette si stérile année 1915 ?

Notre collègue, M. Touchard, a été délégué par le tribunal à la surveillance d'un mineur qu'il a déjà été visiter.

Un condamné libéré conditionnellement, qui avait obtenu de nous un certificat de travail, fut conduit au dépôt, à Laval, des bataillons d'Afrique. Sa mise en liberté accompagnée de cette mise au dépôt ne fut pas heureuse. Il eut recours plusieurs fois à nous, spécialement à notre Président lui-même, dans des circonstances où il eût mieux valu, pour lui comme pour nous, qu'il ne se réclamât pas de protecteur. Enfin, soyons indulgents : les débuts dans le monde, à la sortie de prison, exigent sans doute un certain apprentissage.

La meilleure conquête peut-être que nous ayons faite, dans le cours de cette année 1915, fut celle de ce précieux patronage de l'Enfance et de l'Adolescence qui se résume, comme chacun sait, dans la personnalité de M. Rollet. Spontanément, il s'est mis au service de notre Société pour nous faciliter les débouchés que nous avons parfois de la peine à trouver à nos patronnés.

Vous vous souvenez, en effet, que la loi de 1912 sur les tribunaux pour enfants fait une obligation à ces tribunaux de ne confier les mineurs qu'à des institutions charitables, soit reconnues d'utilité publique, soit spécialement désignées, à cet effet, par le préfet. Comme, pour plusieurs motifs connus de vous, nous n'avons voulu solliciter ni la reconnaissance ni la désignation préfectorales, notre concours ne peut être que celui d'un intermédiaire entre les tribunaux et ces institutions charitables. C'est là qu'intervient, heureusement, l'offre de services du Patronage de l'Enfance et de l'Adolescence, car doté de la reconnaissance d'utilité publique, il aura l'avantage de permettre aux tribunaux de lui confier directement, sur notre intervention, mais à certaines conditions spécifiées par cette Société, les jeunes délinquants qui nous seraient recommandés.

Il est assez agréable de terminer un rapport par un merci !

## MEMBRES FONDATEURS <sup>(1)</sup>

---

- ✠ M<sup>me</sup> Aoustin.
- Mgr BOLO.
- ✠ M. le Chanoine COURTEILLE.
- M. DERME, notaire honoraire, *Vice Président de la Société*, à Laval.
- ✠ M. DUBOYS-FRESNEY, Sénateur, Château-Gontier.
- M. GAULTIER DE VAUCENAY, Edmond, Membre du Conseil général de la Mayenne, 15, rue de Paris, *Président de la Société*, Laval.
- ✠ M. GILLES-MARIE.
- ✠ M<sup>me</sup> MOUTEAU.
- ✠ M. PANNEAU, ancien Magistrat, Président de la Société, 1901-1902.
- M<sup>me</sup> la baronne DE PLAZANET, Laval.
- ✠ M. VILFEU, Edouard, ancien Député.
- M<sup>me</sup> VILFEU, place Hardy, Laval.

## MEMBRES CORRESPONDANTS <sup>(1)</sup>

---

- M. BENAERTS, Professeur d'Histoire au lycée Condorcet, 6, rue de la Bienfaisance, Paris.
- M. BLANC, sous ingénieur des Ponts et Chaussées, rue de Bretagne, 63, Laval.
- M. CHALOT, chef de Division à la Préfecture de la Mayenne.
- M. CHAMPION, Fabricant de chaussures, à Laval.
- M. CHAPPÉE, Industriel, Le Mans.
- M. CHUPIN, Industriel, Fougères.
- M. le COMMANDANT du Bureau de Recrutement, Laval.
- M. CONTE, Léonce, Président de la Société de patronage des libérés de Marseille, rue de Paradis, 131, Marseille.
- M. le DIRECTEUR de la Fonderie de Port-Brillet.
- M. l'abbé CROZ, à Saint Michel de Frigoley, par Tarascon.
- M<sup>me</sup> DAVID, ruelle Saint-Vénérand, Laval.
- M. le DIRECTEUR de la Maison d'Assistance par le travail, Domaine des Fourches, Laval.
- M. DUCHEMIN, père, Manufacturier, Avesnières.
- M. l'abbé GARÇON, directeur de l'Orphelinat de Béthléem, Nantes.
- M. le GARDIEN-CHEF de la Maison d'Arrêt de Laval.
- M. l'abbé GESLOT, curé de L'Huisserie.
- M. LECOIFFIER (l'Abbé), 13, rue des Dames, Rennes.
- M. MAUCHAMP, Président de la Société de Patronage des libérés de Châlon-sur-Saône.
- M<sup>me</sup> la Supérieure de la MISÉRICORDE, à Laval.
- M. MOLE, Adjoint au maire de Laval, 7, rue des Ridelleries, Laval.
- OFFICE CENTRAL DES ŒUVRES DE CHARITÉ, Paris.
- M<sup>me</sup> la Supérieure du MONASTÈRE DE N.-D. DE LA CHARITÉ, au Mans.

---

(1) Les Membres fondateurs sont ceux qui versent, une fois pour toutes, une somme de cent francs.

---

(1) Les Membres correspondants sont ceux qui emploient les patronnés de la Société, ou aident à les placer. Ils ne sont astreints au paiement d'aucune cotisation et reçoivent les publications de la Société.

- M<sup>me</sup> la Supérieure du MONASTÈRE DE N.-D. DE LA CHARITÉ  
(Dames Blanches), à Nantes.
- M<sup>me</sup> la Supérieure du MONASTÈRE DE N.-D. DE LA CHARITÉ  
(Saint-Cyr), Rennes.
- M<sup>me</sup> la Supérieure de l'ORPHELINAT DE LA DÉVÈZE (Cantal).
- M<sup>me</sup> la Supérieure de l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH, à Saumur.
- M<sup>me</sup> la Supérieure de l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH, à Saint-  
Broladre (Ille-et-Vilaine).
- M<sup>me</sup> la Directrice de l'ORPHELINAT, rue d'Avénières, Laval.
- M<sup>me</sup> la Supérieure du REFUGE DU BON PASTEUR, à Bourges.
- M<sup>me</sup> la Supérieure du REFUGE DU BON PASTEUR, à Poitiers.
- M. l'abbé PAULARD, Directeur de l'Orphelinat Saint Joseph, à  
Saint-Georges de Reintembault (Ille-et-Vilaine).
- M<sup>me</sup> la Supérieure du REFUGE DES PETITS-CHATELETS, à  
Alençon.
- M. RIVIÈRE, Albert, 52, rue d'Amsterdam, Paris.
- M. RIVIÈRE, Louis, 91, rue Jouffroy, Paris.
- M. ROLLET, avocat à la Cour d'appel, directeur du Patronage de  
l'enfance et de l'adolescence, 32, rue du Château, Bel-  
levue (Seine).
- M. ROUSSET (le chanoine), Directeur de l'Asile St-Léonard, à  
Couzon (Rhône).
- L'UNION DES SOCIÉTÉS DE PATRONAGE DE FRANCE,  
14, place Dauphine, Paris.
- M. VOISIN, membre de l'Institut, président de la Société de  
Protection des Engagés volontaires, 11 bis, rue de Mi-  
lan, Paris.

## LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES TITULAIRES <sup>(1)</sup>

---

- M. le Chanoine ACCARY, place de Hercé, Laval.
- M<sup>lle</sup> ALLOUEL, rue de Paris, 10, Laval.
- M. AMAUDRUT, proviseur honoraire du Lycée, rue d'Anvers,  
Laval.
- AMBRIÈRES (commune d').
- ANONYMES :
- M<sup>me</sup> veuve B.
- M<sup>me</sup> D.
- M<sup>lle</sup> E. G.
- M<sup>me</sup> L. G. (pour enfants).
- M<sup>lle</sup> M., à Laval.
- M<sup>me</sup> P. chez M<sup>me</sup> Sinoir, rue du Britais, Laval.
- M. AOUTIN, expert, rue du Jeu-de-Paume, 23, Laval.
- M<sup>me</sup> AUBRY-CAIGNÉ, rue Crossardière, Laval.
- M. AUBRY, horloger, rue de la Paix, 21, Laval.
- M. AUDUREAU, rue de Bretagne, Laval.
- M<sup>me</sup> BARAIZE, rue Flatters, 16, Laval.
- M. BARBIER, place de Hercé, 33, Laval.
- M<sup>me</sup> BARBOT, rue des Orfèvres, 2, Laval.
- M. le Chanoine BARRIER, rue du Lycée, Laval.
- M. BASTARD, rue Solférino, 12, Laval.
- M. BAULAIN, rue de Tours, 92, Laval.
- M. BEAUDOUIN, Alfred, rue de Nantes, *Trésorier de la Société*,  
Laval.
- M<sup>me</sup> BEAUDOUIN, Jules, rue de Bel-Air, 35, Laval.
- M<sup>me</sup> BESNARD-BEZIER, rue du Lieutenant, 5, Laval.
- M. BENARDEAU, président du Tribunal civil, Mayenne.
- M. BOISSEAU, à la Coquerie, Laubrières (Mayenne).
- M. BOISSEL, Adrien, manufacturier, rue de Chanteloup, Laval.
- M. BOISSEL, Victor, Maire de Laval, rue de Tours, 117, Laval.

---

(1) Les Membres titulaires payent une cotisation annuelle dont le minimum est fixé à 2 francs (Art. 4 des Statuts).



M<sup>me</sup> BONNAFOND, 35, rue Tronchet, Paris.  
M. BORDEAU, Arthur, négociant, rue Traversière-Magenta, 43, Laval.  
M. BORDEAU, Emile, négociant, juge au Tribunal de commerce, rue du Val-de-Mayenne, 53, Laval.  
M<sup>lle</sup> BORET, rue de Paris, 12, Laval.  
M<sup>me</sup> BOUGRAIN, rue de Nantes, 64, Laval.  
M. BOUGRIER, Charles, négociant, Conseiller municipal de Laval, rue d'Ernée, 14.  
M. BOUVIER-DREUX, ingénieur-opticien, rue Joinville, 21 bis, Laval.  
M. BREUX, huissier, rue Joinville, 16, Laval.  
M. BROCHARD, avocat, *Vice-Secrétaire de la Société*, rue de Beauvais, 102, Laval.  
M<sup>lle</sup> BRUNET, rue de Paris, Laval.  
M. l'abbé BRODIN, curé de N.-D. des Cordeliers, Laval.  
M<sup>lle</sup> de la BROISE, rue du Britais, 37, Laval.  
M. l'abbé BROU, rue du Pont-de-Mayenne, Laval.  
M. BROU, Prosper, rue du Pont-de-Mayenne, Laval.  
M<sup>me</sup> BRUNEAU, rue du Vieux Saint-Louis, 59, Laval.  
M. BUCQUET, Anatole, avocat, *Vice Secrétaire de la Société*, place de Hercé, 15, Laval.  
M. le docteur BUCQUET, rue des Eperons, 7, Laval.  
M<sup>me</sup> BUCQUET, rue des Eperons, 7, Laval.  
M<sup>me</sup> BUSSON, place des Arts 5, Laval.  
  
M<sup>lle</sup> CAMUS, rue de la Paix, Laval.  
M. CASTAING, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Crossardière, 37, Laval.  
M. CHAILLAND, imprimeur, rue des Béliers, 2, Laval.  
M. CHALOT, chef de division à la préfecture, rue de Bel-Air, 34, Laval.  
M. CHANTEAU, Maurice, greffier du Tribunal de commerce, rue du Lycée, 58, Laval.  
M<sup>me</sup> CHANTEAU, rue du Lycée, 58, Laval.  
*CHANGÉ* (commune de), près Laval.  
M. de la CHAPELLE, rue de Paradis, 30, Laval  
M. CHAPLET, Abel, avocat, rue du Lieutenant, 27, Laval.  
M. CHAPLET, Frédéric, manufacturier, rue d'Anvers, 2, Laval  
M. CHAPPÉE, industriel, Port-Brilliet (Mayenne).  
M. CHARTIER, Louis, place du Gast, 11, Laval.  
M<sup>me</sup> CHASSAING, rue de Tours, 87, Laval.  
M<sup>me</sup> CHASSEBŒUF, rue de la Préfecture, 5, Laval.  
M. CHAUVEAU, notaire, rue du Lieutenant, 3, Laval.

M. CHENU, inspecteur de l'enseignement primaire, 32, rue Frédéric Degeorge, Arras.  
M<sup>me</sup> veuve CHEVALLIER, rue du Pont-de-Mayenne, 102, Laval.  
M<sup>lle</sup> COIRET, à Paris  
M<sup>lle</sup> CORDIER, rue Haute-Chiffolière, 8, Laval.  
M. COUPPEL, entrepreneur, rue Hoche, Laval.  
M. CRIBIER Joseph, couvreur, place Notre-Dame Laval.  
M<sup>me</sup> CROISSANT, rue de Bretagne, 55, Laval.  
M. l'abbé CROULBOIS, ancien curé de Cossé-le-Vivien, à Paris.  
M. de CROZÉ, château de la Villaudray, par Loiron.  
  
M<sup>les</sup> DALIBARD, rue de la Paix, 36, Laval.  
M<sup>lle</sup> DAVID, ruelle Saint-Vénérand, Laval.  
M. DECAEN, entrepreneur des Pompes funèbres, quai Béatrix, 22 Laval.  
M<sup>me</sup> DECRÉ, rue de l'Asile, Laval.  
M<sup>me</sup> DELHOMMEAU, rue de l'Hôtel-de-Ville, 45, Laval.  
M. DENIS, président du Conseil général, Fontaine-Daniel.  
M. DÉRIBÉRÉ-DESGARDES ancien député de la Mayenne, rue Denfert-Rochereau, 40, Paris  
M. DESPRÈS, rue de Bretagne, 53, Laval.  
M. le Chanoine DESSAINE, curé de Jublains.  
M. DODARD DES LOGES, rue de l'Asile, Laval.  
M<sup>me</sup> DODARD DES LOGES, rue de l'Asile, Laval.  
M<sup>me</sup> veuve DOISNEAU, à La Selle-Craonnaise, près Craon.  
M. DOUARD, avoué, Mayenne.  
M<sup>me</sup> DUCHEMIN, Alfred, rue du Pont-d'Avénières, 16, Laval.  
M. DUCHEMIN, Charles, chimiste-manufacturier, président du Tribunal de commerce, rue Hoche, 12, Laval.  
M<sup>me</sup> DUHIL, rue Magenta, 8, Laval.  
M. le docteur DUPRÉ, adjoint au Maire de Laval.  
M<sup>me</sup> veuve DURAND, rue de Bâclerie, 21, Laval  
M. DUVAL, ruelle des Cornetteries, Laval.  
M<sup>me</sup> DUVAL, ruelle des Cornetteries, Laval.  
M. DUVAL, Juge au Tribunal Civil, Mayenne.  
  
M<sup>me</sup> ECOCHARD, 33, avenue Jeanne-d'Arc, Angers.  
M. d'ELVA, sénateur de la Mayenne, Changé, près Laval.  
  
M<sup>lle</sup> FÉLIX, rue Solférino, 49, Laval.  
M<sup>me</sup> FONTAINE, Edmond, rue du Palais, Laval.  
M<sup>lle</sup> FONTAINE, rue du Palais, Laval.  
M. FOUCAULT, banquier, rue Magenta, 19, Laval.  
M. l'abbé FOUILLEUL, curé de Chantrigné (Mayenne)

M<sup>me</sup> FOURNIER, ruelle des Pavillons, Laval.  
M<sup>me</sup> FRATER, rue du Palais, Laval.  
M<sup>me</sup> GACHOT, Cuillé (Mayenne).  
M<sup>me</sup> GAHÉRY, rue de Tours, Laval.  
M. GAILLARD, professeur d'histoire au Lycée, Poitiers  
M. GALEREAU, rue de Bootz, 10, Laval.  
M. l'abbé GANDAIS, curé de Saint-Cénére (Mayenne).  
M<sup>me</sup> GANDAIS, rue de l'Alma, 19, Laval.  
M. l'abbé GARRY, missionnaire diocésain, rue de Tours, 32, Laval.  
M. GASCOIN, notaire honoraire, rue de la Paix, 42, Laval.  
M<sup>me</sup> GASNIER, place Saint Vénérand, 12, Laval.  
M. GERRE, chef de bureau à la Préfecture, rue du Vieux-Saint-Louis, Laval.  
M<sup>me</sup> GESLOT, rue Souchu-Servinière, Laval.  
M. GIBORY, propriétaire, quai Béatrix, Laval.  
M<sup>me</sup> de GLATIGNÉ, rue Saint-Nicolas, Laval.  
M<sup>me</sup> A. GODEAU, rue du Britais, Laval.  
M<sup>me</sup> GODEAU, rue de Cheverus, Laval.  
M. GODIVIER père, rue de l'Asile, 4, Laval.  
M. GODIVIER fils, chapelier, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8 bis, Laval.  
M. de la GOUPILLIÈRE, château de la Barbotière, Ahuillé.  
M. GOUVRION-PILON, ancien juge au Tribunal de commerce, rue Félix Faure, Laval.  
M. GRIMOD, avocat, rue de Bel-Air, 20, Laval.  
M<sup>me</sup> B. GRIVEAU-CHEVRIE, rue Souchu-Servinière, 12, Laval.  
M<sup>me</sup> A. GRIVEAU-CHEVRIE, à Haute-Follis, Laval.  
M<sup>me</sup> de GUERNON, rue d'Avénières, 40, Laval.  
M. GUERRIER, rue de Bel Air, Laval.  
M. GUINEBRETIÈRE, entrepreneur de charpentes, rue Solférino, 65, Laval.  
M<sup>me</sup> GUYON, place du Gast, Laval.  
M<sup>me</sup> HAUBIN, rue de Bel-Air, Laval.  
M<sup>me</sup> HAVEL, à la Valette, Laval.  
M<sup>me</sup> HÉBERT-PENLOUP, négociante, rue Joinville, 38, Laval.  
C<sup>e</sup> d'HÉLIAND, rue Marmoreau, 27, Laval.  
M. HÉRON, rue Haute-des-Tuyaux, 5, Laval.  
M. le chanoine HIRBEC, rue Chanteloup, 8, Laval.  
M. HOUSSAY, professeur au Lycée, rue André-de-Lohéac, Laval.  
M. le chanoine HUIGNARD, curé de Saint-Vénérand, Laval.  
M. JAMIN, Alfred, plâtrier, rue de l'Asile, 26, Laval.  
JAVRON (commune de).

M. JÉGU, chapelier, rue de la Paix, 18, Laval.  
M. l'abbé JEUSSIAUME, curé de S'-Aignan-sur-Roë (Mayenne).  
M<sup>me</sup> JEUSSIAUME, Saint-Aignan-sur-Roë.  
M<sup>me</sup> JOLY, rue de Bretagne, Laval.  
M<sup>me</sup> JULIEN, rue Saint André, 12, Laval.  
JUVIGNÉ (commune de)  
M<sup>me</sup> LACOULONCHE, boulevard de Tours, 25, Laval.  
M<sup>me</sup> LAROCHE, Gennes-sur-Seiche (Ille-et-Vilaine).  
M. LASCROUX, propriétaire, rue de Nantes, 4, Laval.  
LAVAL (Ville de).  
M. LE BALLE, inspecteur d'académie, quai Paul-Boudet, Laval.  
M<sup>me</sup> LEBOUC, rue Joinville, 32, Laval.  
M. LE BRETON, rue de Bootz, 9, Laval.  
M<sup>me</sup> LEBRUN, au Val-de-Bootz, Laval.  
M. LECORNEY, rue de Rennes, 26, Laval.  
M. LEGRAS, caissier de la Banque de France, Caen.  
M. LELIÈVRE, Emile, imprimeur-éditeur, Conseiller municipal, rue du Vieux-Saint-Louis, 21-23, Laval.  
M. LE MARIÉ André, rue Solférino, 28, Laval.  
M. LEMOUSSU, serrurier, place Notre-Dame, 1, Laval.  
M<sup>me</sup> LENAIN, rue des Chevaux, Laval.  
M<sup>me</sup> LEPANNETIER, rue de Nantes, 6, Laval.  
M. LEROUX-SALLES, Céaucé (Orne).  
M. LEROY, coutelier, Carrefour-aux-Toiles, Laval.  
M<sup>me</sup> LETESSIER, à Châteaubriant.  
M. LE TOURNEURS du VAL, Camille, propriétaire, Louvigné.  
M<sup>me</sup> LETOURNEUX, rue du Mans, 18, Laval.  
M. LOUVARD, vice-président de la Chambre de Commerce, Château-Gontier.  
LOUVIGNÉ (Commune de).  
M<sup>me</sup> de LUIGNÉ, rue des Tuyaux, 34, Laval.  
M<sup>me</sup> MANGIN, boulevard de Tours, 5, Laval.  
M<sup>me</sup> MARCHAND, rue de l'Alma, Laval.  
M<sup>me</sup> MARCOU-LEVROT, rue de la Paix, Laval.  
M<sup>me</sup> MARIDAT, rue du Vieux-Saint-Louis, Laval.  
M<sup>me</sup> MARIE, rue d'Avénières, 41, Laval.  
M<sup>me</sup> G. MARIE-ROUSSELIÈRE, place de Hercé, Laval.  
M<sup>me</sup> MASLIN-BIGOT, rue Renaise, Laval.  
M<sup>me</sup> MENANT, Ahuillé.  
M. MESSAGER, avocat, 27, rue Mayet, Paris.  
M. MICHEL, mercier, rue de la Paix, 8 bis, Laval.

- M. MOLÉ, constructeur-mécanicien, adjoint au maire, rue des Ridelleries, 7, Laval.  
M<sup>me</sup> MONCOQ, rue Crossardière, 33, Laval.  
M<sup>me</sup> MONTAGNE, rue de Cheverus, Laval.  
M. MOREAU, Emile, *Vice-Président de la Société*, rue du Lieutenant, 8, Laval.  
M. MORICE, Élie, instituteur, à Saint-Georges sur Erve.  
M. MOULIÈRE, Auguste, négociant, rue Renaise, Laval.  
M. MOULIN, gérant du Crédit Lyonnais, rue de Bâclerie, 21, Laval.  
M<sup>me</sup> MULOT, boulevard de Tours, 23, Laval.  
  
M. NORMANDIÈRE (le chanoine), archiprêtre d'Ernée.  
M. NUPIED, Maurice, Cuillé (Mayenne)

- M. ŒHLERT, correspondant de l'Institut, rue du Lycée, Laval.  
M<sup>me</sup> OUTIN, rue du Vieux-Saint-Louis, 15, Laval.

*PARNÉ* (commune de)

- M<sup>me</sup> PASQUIER, rue de Bretagne, 37, Laval.  
M<sup>me</sup> PAUTONNIER, rue de Bretagne, Laval.  
M<sup>s</sup> de PEYRELONGUE, lieutenant-colonel, Angoulême.  
M<sup>me</sup> PICARD, rue des Fossés, 31, Laval.  
M<sup>me</sup> PICOT, rue Crossardière, 27, Laval.  
M. PIEDNOIR, Edouard, manufacturier, quai d'Avénières, 68, Laval.  
M<sup>me</sup> J. PIVERT, La Saulaie, Martigné-Briand (Maine-et-Loire).  
M. POINTEAU, au Bignon de Laubrières (Mayenne).  
M<sup>me</sup> POIRIER, rue Flatters.  
M<sup>me</sup> POMMERAIS, rue du Britais, 11, Laval.  
M. POUPARD, pharmacien, rue Joinville, 11, Laval.  
M<sup>me</sup> veuve POUTEAU, François, place Hardy, Laval.  
M<sup>me</sup> PRÉVOST, rue du Jeu-de-Paume, 2, Laval.  
M<sup>me</sup> PRÉVOST, rue du Jeu-de-Paume, 2, Laval.  
M. le M<sup>s</sup> de QUATREBARBES, maire d'Argenton.  
M<sup>me</sup> de QUATREBARBES, rue des Curés, 3, Laval.

*QUELAINES* (commune de)

- M<sup>me</sup> RASSIN, Laubrières (Mayenne).  
M<sup>me</sup> RÉGEREAU, Théophile, rue de Rennes, Laval,  
M. RICHARD, membre du Conseil général, place du Gast, 2, Laval.  
M. RONNÉ, curé d'Oisseau (Mayenne).  
M. ROUSSEAU père, rue Crossardière, 45, Laval.

*SAINTE-SUZANNE* (commune de).

- M<sup>me</sup> veuve SAUVÉ, à Cuillé (Mayenne).  
M. SCHLESSER, Eugène, professeur de mathématiques au Lycée Hoche, rue Alain Gervais, 16, Versailles.  
M. SCHLESSER, Emile, externe des hôpitaux, rue Alain-Gervais, 16, Versailles.  
M<sup>me</sup> SCHLESSER Louise, professeur au Lycée Molière, Paris.  
M<sup>me</sup> SCHLESSER-DE-MONEDERO, à Duenas (Espagne).  
M<sup>me</sup> SINOIR, Maxime, rue du Britais, Laval.  
M. SINOIR, Emile, professeur au Lycée, *Secrétaire de la Société*, rue du Britais, Laval.  
M. SINOIR, Joseph, Cuillé (Mayenne).  
M. SINOIR, Ernest, notaire, Fougères (Ille-et-Vilaine)  
  
M. THÉZÉE, pharmacien, rue de la Paix, 51, Laval.  
M. THIBAUT-ROUSSEAU, négociant, rue de la Paix, 4, Laval.  
M. TONNELIER, boulevard de Tours, 26, Laval.  
M. TOUCHARD, notaire honoraire, rue Creuse, Laval.  
M. TOUTAIN, maire de Saint-Berthevin, à Corbusson, Saint-Berthevin-lès-Laval.  
M. TOUTAIN, Raphaël, fils, rue des Fossés, Laval.  
M. TRIBOUILLARD (le chanoine), boulevard de Tours, 37, Laval.  
M. TROUILLARD, juge au tribunal civil, rue du Britais, 9 bis, Laval.  
M. TROUSSARD, maire de Ballée.  
M. TURQUET, ancien notaire, place Saint-Vénérand, Laval.  
  
M<sup>me</sup> VANNIER, rue du Britais, 5, Laval.  
M<sup>me</sup> de VAUBERNIER, place de Hercé, Laval.  
M. de VAUBERNIER, René, château de Gondin, Louverné.  
M. le M<sup>s</sup> de VAUJUAS, conseiller général, maire du Bourgneut.  
M. VEILLARD, rue de l'Hôtel de Ville, Laval.  
*VILLIERS-CHARLEMAGNE* (commune de).  
M<sup>me</sup> VUILLEMOT, rue du Lycée, 7, Laval.

## TABLE DES MATIÈRES

---

	PAGES
Présidents d'honneur . . . . .	2
Présidents depuis la fondation . . . . .	2
Conseil d'administration . . . . .	3
Bureau . . . . .	3
Délégués d'arrondissements . . . . .	3
Assemblée générale annuelle . . . . .	4
Rapport du Trésorier . . . . .	4
Rapport de M. Brochard . . . . .	4
Liste des membres fondateurs . . . . .	10
Liste des membres correspondants . . . . .	11
Liste des membres titulaires . . . . .	13

